

LES FAITS

- Fin septembre 2013, le Conseil d'administration (CA) de POST Luxembourg a approuvé majoritairement, sans les voix des 4 représentants du Syndicat des P&T, la première convention collective pour les salariés, qui, à nos yeux, était catastrophique. (cf. PostFax numéro 54 de 2013). Suite à cette convention collective, le salaire social minimum a été introduit auprès de POST avec des conséquences financières sur de longues années.
- Depuis cette date, par suite de l'engagement du Syndicat des P&T, la convention collective a été fortement améliorée lors de la convention collective 2.0 par le porte-parole Jean-Marie Heyder et la convention collective 3.0 par le porte-parole Gilbert Goergen. Les grilles de salaire et les conditions de travail ont enfin été rapprochées à celles du statut de droit public.
- Depuis les dernières élections de la « Délégation des Salariés » de 2019, le Syndicat des P&T y dispose du plus grand nombre de mandats et le Vice-Président du Syndicat des P&T, M. Udo FELL, a été élu comme Président de la Délégation des Salariés de POST Luxembourg.
- En parallèle, **seul** le Syndicat des P&T a mis en cause le recrutement illégal sous le statut de droit privé, avant le 1^{er} avril 2016 et lancé avec succès un litige sectoriel en décembre 2015. (cf. PostFax 62 de 2016 et PostFax 70 de 2022).
- Suite à ce litige, 271 personnes sont éligibles pour changer de statut vers celui de « l'Employé de l'Etat ». Bien-évidemment le Syndicat des P&T continuera à s'engager pour qu'encore plus d'agents puissent changer de statut à terme et pour harmoniser les salaires et les conditions de travail entre les différents statuts. En relation avec ce litige la nouvelle « **Postschoul** » et la mise en concours via « Govjobs » permettront aussi de recruter des agents de droit public supplémentaires.

Le Syndicat des P&T : Bien plus qu'un café et un croissant !

- Par ailleurs, nous sommes très consternés de constater qu'un autre syndicat **ne respecte même pas la loi concernant les élections** : en proposant à manger et à boire au personnel de POST Luxembourg, il viole clairement l'article 95 de la loi modifiée du 18 février 2003 qui stipule que :

Art. 95

Est puni d'une amende de 500 à 5.000 euros celui qui ...

La même peine est appliquée à ceux qui, à l'occasion d'une élection, ont donné, offert ou promis aux électeurs des comestibles ou des boissons.

Concernant le changement de statut : Pour plus d'informations veuillez participer aux réunions d'information conjointes des Ressources Humaines et du Syndicat des P&T, qui, lui, a lancé tout seul le litige et négocié l'accord récent avec la Direction. Toutes les informations données par d'autres syndicats, non concernés, relèvent de la pure spéculation !

POUR UN AVENIR DU STATUT DE DROIT PUBLIC



**SYNDICAT
DES P&T**

affilié à la CGPF

**NOUS CANDIDATS POUR
L'ÉLECTION DE LA
DÉLÉGATION DES SALARIÉS
LE 12 MARS 2024**



DIDIER Julien
POST Direction Générale
Informaticien



FELL Udo
POST Technologies
Formateur



KOCHER Maya
POST Finance
Responsable Gestion Comptes & Produits



MIRKES Günter
POST Direction Générale
Informaticien



SCHIRALLI Alexandra
POST Courrier
Factrice



SONDAG Alain
POST Technologies
Solution Designer



WEIGEL Nancy
POST Group
Business Intelligence Analyst



ZANNIER Bruno
POST Direction Générale
Solution Designer



ADROVIC Arnes
POST Technologies
Surveillance Equipes



BARTHEL Christian
POST Courrier
Agent de Tri



CHAHER Samia
POST Direction Générale
Informaticienne



CHAUSSIN Emmanuel
POST Group
Channel Manager



COLACINO Giovanni
POST Courrier
Facteur



FEIL Karen
POST Direction Générale
Informaticienne



FERREIRA SOARES Sandro
POST Technologies
Dépanneur



FILIPOVIC Edin
POST Technologies
Technicien



HOELTZEL Antoine
POST Courrier
Facteur



JOUNANG Charlin
POST Direction Générale
Informaticien



KAJIĆ Nikola
POST Technologies
Technicien



KIRCHEN Ronny
POST Technologies
Coordinateur Dépotage

Liste 13



**SYNDICAT
DES P&T** a.s.b.l.

affilié à la CGPF



KOMBIA-NICOL Katherine
POST Group
Informaticienne



KRUSE-LIESMANN Nadine
POST Courrier
Agent de Tri



LOSCH Andy
POST Technologies
Projectionniste



MARQUES-ALVES Filipe
POST Technologies
Gestionnaire technique



MESSANA Lionel
POST Finance
Analyste Comptable



MONCLIN Jean-Paul
POST Technologies
Technicien



REIS DA COSTA Tiago
POST Technologies
Technicien



RODRIGUES DA SILVA André
POST Technologies
Project Coordinator



SCHENTEN Cyrille



SCHEPERS Sam



SCHMIDT Pascal



WEILER Mike